



Assemblée des Français de l'étranger

28^{ème} Session - Mars 2018

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Président : Geoffrey PARTY
Vice-président : Cécile LAVERGNE

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François
M. CHATEAU-DUCOS Alexandre
M. DELCROIX Jean-Luc
M. HASNAOUI Fwad
Mme HIRSH Nicole
M. LEPELIER Henri
M. MAINGUY Jean-Louis
Mme MARTIN Catya
M. OUEDRAOGO Ousmane
Mme PRATO Régine
M. SARRAZIN Louis
M. SENAC Gérard
M. SEROL Hervé

Lors de la session du mois d'octobre 2017, la commission de la Sécurité des personnes et des biens avait redéfini son cadre de travail dans le but de devenir une force de proposition efficiente participant concrètement au renforcement de la sécurité des communautés françaises à l'étranger.

Cela nous avait conduits à définir plusieurs axes de travail sur lesquels les membres de la commission ont travaillé pendant l'intersession. Deux d'entre eux présentaient déjà suffisamment de matière pour être discutés en commission et devraient faire l'objet de rapports lors de la session du mois d'octobre. Il s'agit d'un travail de fonds sur le livret de sécurité, et, en collaboration avec le Sénat, sur la création d'un fond de secours pour nos compatriotes victimes de catastrophes naturelles et de crises politiques.

La commission a conduit 4 auditions de grande qualité qui sont l'objet ce rapport. Parmi elles, la rencontre avec le Centre de crise et de soutien du ministère des Affaires étrangères, furent sans doute le point d'orgue de notre session, avec la présence lors cette réunion de travail de conseillers consulaires venant du Burkina Faso, dont la capitale avait été frappée, quelques jours auparavant, par une attaque terroriste visant les intérêts français. Nos collègues, qui ont été directement impliqués dans la gestion de crise ont pu apporter des éclairages sur le déroulé de la crise au CDCS. Éclairages appelant un certain nombre d'améliorations sur lesquelles notre commission va travailler avec l'aval et les encouragements du centre de crise.

1. Intervention de Ronan LE GLEUT, sénateur des Français établis hors de France, membre de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

Objet : Rapprochement entre la commission de la Sécurité, de la Protection des personnes et des Biens et la commission du Sénat.

Proposition pour un travail commun avec les membres de la commission sécurité de l'AFE et la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat.

En préambule, le sénateur LE GLEUT a fait une présentation du fonctionnement au Sénat et des commissions.

Précision : À l'Assemblée nationale les commissions des Affaires étrangères et de la Défense sont deux commissions distinctes là où au Sénat, il n'y en a qu'une.

Les thèmes sont imbriqués. Lors des auditions notamment du ministre des AE tout est lié.

Un sénateur ne peut être membre que d'une seule commission en dehors des affaires européennes. Sept commissions permanentes + la commission des Affaires européennes.

M. LE GLEUT insiste sur l'importance pour la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, de travailler en lien avec la commission de Sécurité, de la Protection des personnes et des Biens de l'AFE.

Au Sénat les élus ont à débattre du budget de l'action extérieur de l'État, budget qui concerne directement notre action à l'étranger et les Français de l'étranger.

Le sénateur Ronan LE GLEUT a alerté Christian Cambon, président de la commission des Affaires étrangères et de la Défense sur l'importance pour les deux commissions de collaborer. Pour cela, le sénateur Cambon rencontrera Geoffrey Party, président de la commission sécurité de l'AFE pour discuter de la façon de mettre en place cette collaboration.

Le Sénateur Ronan LE GLEUT a proposé au Président Cambon que la commission sécurité AFE puisse lui remettre, à l'issue de chaque session, le rendu de ses travaux. Il a donc été acté qu'à chaque session de l'AFE ce rapport sera remis par l'ensemble des membres de la commission qui pourront à cette occasion échanger avec le Président Cambon.

De son côté, la commission a demandé au sénateur de faire une étude, via la commission du Sénat, voire un état des lieux, sur les pays à risque et les moyens et dispositifs mis à leur disposition.

2. Audition du général Jean Claude GOYEAU, général 3 étoiles et directeur adjoint de la coopération internationale (police et gendarmerie nationales) DCI.

La coopération internationale du ministère de l'Intérieur a été créée en 2010 (elle réunit le service de la coopération technique internationale de police SCTIP et la sous-direction de la coopération internationale de la gendarmerie SDCI).

Services composés de militaires, gendarmes et policiers.

1 - COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE qui consiste à vendre le modèle français. Des actions multilatérales dans le cadre d'organisations internationales et européennes (organisations d'élections, protection, coopération technique, gardes d'ambassades, coopération militaire, gestion de crise, partenariat, protection match de football, rencontres à haut niveau...)

2 - PROMOUVOIR LES TECHNOLOGIES FRANÇAISES à l'étranger. Faciliter les contacts avec des entreprises nationales et les partenaires locaux, apporter l'organisation de la sécurité de leurs implantations à l'étranger et renseigner les personnels en déplacement sur la situation sécuritaire d'un pays.

3 - COOPÉRATION OPERATIONNELLE : une mission au cœur de la lutte contre la criminalité internationale. Assistance aux Français à l'étranger expatriés ou de passage (policier français à policier étranger, gendarme français à gendarme étranger)

2.100 actions d'assistances au cours de l'année 2017, 24h sur 24.

Centre veille internationale = 220 000 messages par an en provenance du monde entier gérés par 250 personnes.

Le vecteur humain est essentiel pour les renseignements et à l'étranger, les conseillers consulaires peuvent participer à la cohésion nationale.

4 - LA COOPÉRATION TECHNIQUE de sécurité et de gouvernance.

Ces actions visent à :

- Partager le savoir-faire de la police, de la gendarmerie, des services de l'immigration, de la sécurité civile et de la sécurité routière française avec les services homologues des pays demandeurs.
 - Renforcer les capacités de sécurité des pays partenaires,
 - Développer les approches partagées entre les services de sécurité,
 - Accroître l'efficacité de la lutte contre les menaces criminelles et les gestions de crises
- Mettre en place des pratiques de sécurité mieux encadrées sur le plan juridique, contribuant

au renforcement de l'état de droit.

L'essentiel de la coopération technique (stages, formations, missions d'experts...) se déroule aussi bien en France qu'à l'étranger, en partenariat avec les services nationaux de la police, de la gendarmerie, de l'immigration.

Réserves et rôles des réserves.

A - RÉSERVE OPERATIONNELLE.

Convocation pour une mission rémunérée. Pas de recrutement à l'étranger.

Après recrutement, il faudra alors, réaliser un stage préparatoire de 15 jours (bénévoles) avec une limite d'âge fixée à 40 ans, ces réservistes auront aussi des compétences judiciaires.

Des recrutements de spécialistes, sans stage de formation, sont aussi possibles, selon les besoins. Ces derniers sont employés comme des réservistes opérationnels uniquement dans le cadre de leur contrat et compétences (ex : informatique).

B - RÉSERVE CITOYENNE.

Non rémunérée, d'influence, pour des Français qui veulent apporter leurs contributions à l'esprit de défense.

- Voir document joint pour les modalités d'intégration.
- Réel besoin de développer la motivation d'intégration.

Cette structure permet un véritable échange d'informations sur tous les sujets dont économiques.

Le recrutement via les réseaux personnels est à favoriser. Il est déconseillé d'utiliser internet pour promouvoir les réserves opérationnelles ou citoyennes.

Le point de contact pour s'inscrire : délégués à la réserve de chaque armée

L'exemple du Sénégal est cité où la réserve citoyenne fonctionne très bien. Cinq personnes en 2009, 94 en 2018.

Fierté des réservistes d'être proches de l'armée et de la servir.

Aides aux personnes isolées. Les réservistes mettent un point d'honneur à aider leurs compatriotes et se considèrent comme un trait d'union.

Tous les ans est organisée une réunion avec les ambassadeurs.

3. Mémento de sécurité à l'adresse des Français établis à l'étranger

Suite aux différentes crises sécuritaires de 2004 (Côte d'Ivoire) et de 2006 (Liban) et des opérations de retour volontaire organisées par les services de chancellerie de Beyrouth et d'Abidjan, la commission temporaire de la Sécurité de l'AFE avait alors imaginé dès 2007 la rédaction d'un *Livret de sécurité* à l'adresse des Français résidant notamment dans un pays à risque, celui-ci pouvant être distribué par les services consulaires et réactualisé par ces derniers. Cette proposition de l'AFE avait été largement suivie par les postes consulaires et approuvée par la « cellule de crise » du Quai d'Orsay avant que celle-ci ne soit formalisée en 2008 sous le nom de « centre de crise et de soutien » CDCS.

Dix ans plus tard, notre commission a souhaité mener une enquête auprès des postes consulaires d'Europe et du monde, pour dresser un état des lieux du livret de sécurité, lorsque celui-ci est disponible, pour retracer son évolution et prévoir son actualisation selon

un nouveau canevas standardisé, que la chancellerie du poste consulaire pourrait personnaliser selon les risques identifiés dans le pays de résidence.

I. Résultats de l'enquête :

Les premiers résultats de l'enquête (auprès d'une trentaine de postes) nous indiquent les éléments suivants :

- 1) Certains postes malgré le contexte sécuritaire tendu dans lequel ils évoluent, ont fait le choix de ne pas fournir de *Livret de sécurité* pour éclairer les Français établis dans leur zone, en cas de crise.
- 2) Ces mémentos de sécurité varient selon les postes, d'une page unique à plus de 30 pages (ce qui rend la réactivité difficile)
- 3) Le livret d'accueil et de présentation du poste est souvent jumelé au livret de sécurité en un seul document, ce qui rend sa lisibilité relative.
- 4) Ce document, quand il existe, n'est jamais daté afin de pouvoir procéder à sa mise à jour d'une manière régulière.
- 5) Ce document est remis aux nouveaux inscrits dans le poste et n'est jamais distribué à la communauté installée dans le pays depuis plusieurs années. L'enquête sera poursuivie par les membres de la Commission dans les mois qui viennent, afin de synthétiser l'ensemble des mémentos existants dans les différents postes consulaires ou chancelleries à travers le monde.

II. Projet

1. Cette enquête aboutira à l'élaboration par croisement d'informations, à un schéma directeur à adopter d'une manière standardisée par tous les postes, avec une personnalisation de chacun, selon les contextes sécuritaires et l'identification des risques locaux qui leurs sont propres.
2. Le mémento comprendra deux parties complémentaires :
 - a. Une page synthétique comprenant :
 - la présentation générale du poste
 - l'identification des risques
 - les réactions en cas de crise
 - les contacts d'urgence
 - b. des fiches thématiques par risque comprenant :
 - l'identification du risque
 - les réactions en cas de crise
 - les lieux de regroupement
 - les phases d'alerte
 - les consignes permanentes
 - les moyens de communication.

Cette étude après identification des 10 risques majeurs à décliner par fiches thématiques sera remise par la commission lors des travaux de la 29^e session de l'AFE.

4. Réunion de la commission de la Sécurité des personnes et des Biens avec les dirigeants du CDCS le 13 mars 2018

La commission a été reçue, en l'absence de Messieurs PAOLI et LAVERTU retenus en urgence, par :

Monsieur Thierry VITEAU ambassadeur chargé du suivi des catastrophes aériennes
Madame Dana PURCARESCU sous-directrice chargée du centre de situation
Madame Marion FLAVIER

Monsieur VITEAU nous explique la récente création de son poste, voulue par le gouvernement pour qu'un haut fonctionnaire soit le référent permanent auprès de toutes les parties concernées par une catastrophe aérienne. Il dresse par ailleurs, un bilan des mesures prises et des actions engagées par le CDCS depuis octobre 2017.

La commission effectue ensuite une visite du centre et en particulier du centre de situation guidée par Madame Marion FLAVIER, qui permet aux membres de comprendre, en particulier, comment sont activées les cellules de crise.

Puis Madame Dana PURCARESCU qui pilote le centre de situation nous fait une description des conditions, souvent difficiles, voire harassantes en cas de crise, dans lesquelles opèrent les 84 agents qui composent ce service. Sur notre demande elle expose le déroulement des premières heures de gestion de la crise survenue à Ouagadougou le 2 mars 2018.

La parole est ensuite donnée à notre collègue Conseillère consulaire au Burkina Faso, invitée pour la circonstance, Madame Martine VORON qui a été exposée directement au feu des forces de police burkinabaises, pour contraster son propre vécu des premières heures de la crise avec celui du CDCS. Notre collègue Monsieur Ousmane OUEDRAOGO, élu aussi au Burkina Faso, complète les informations fournies par Madame VORON.

Le CDCS s'est particulièrement félicité de cette entrevue qui a permis de mettre en avant certains axes d'amélioration dans la gestion d'une telle crise. D'un accord commun, ce travail sera conduit en étroite collaboration entre le CDCS et la commission.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller AFE pour la péninsule ibérique, explique à son tour comment a été géré localement l'attentat terroriste de Barcelone tout en saluant la qualité de la réponse du consulat général et le très bon soutien reçu des autorités locales.

La réunion se terminera par un long tour de table au cours duquel les conseillers exposeront les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur mandat en matière de sécurité. Seront particulièrement mises en exergue, des pratiques hétérogènes dans le dialogue et la collaboration entre les postes et les élus, des carences d'information sur les plans sécuritaires des établissements scolaires, etc. De son côté le CDCS nous a dit attendre de nous un soutien pour promouvoir ses outils tels qu'Ariane ou le géo-référencement afin de mieux réagir en cas de crise.

En conclusion, les membres de la commission et les responsables du CDCS ont unanimement reconnu la nécessité d'un dialogue et d'une coopération renforcés pour

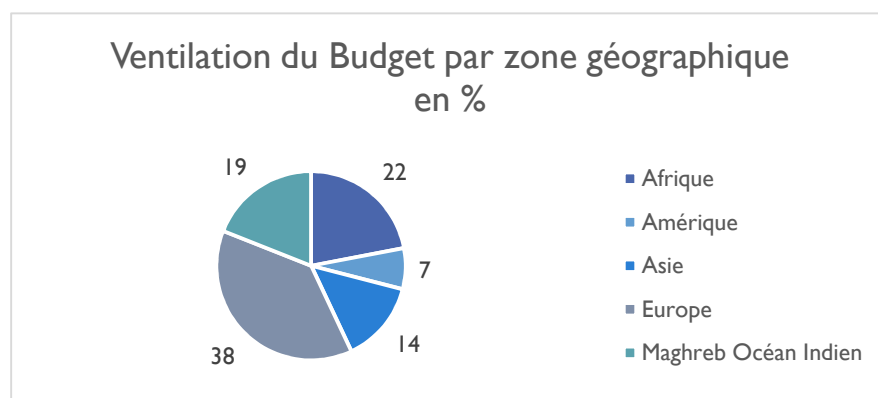
optimiser les capacités d'action et de réaction des uns et des autres face aux situations critiques.

5. Audition de M. Hassan ZELMAT, militaire détaché auprès de l'AEFE, en charge des problématiques sécurité et sûreté

Poste créé en 2017. Il devrait bénéficier de l'aide d'un adjoint d'ici la fin du mois de mars 2018.

1. Bilan sous angle budgétaire

Le budget 2017–2018 d'un montant de €14,37 Mo a été engagé à hauteur de 92% fin 2017 ce qui correspond à €13,2 Mo dont €11,5 Mo déjà dépensés.



Si pour le moment uniquement 7% des crédits sont alloués pour les États-Unis, le besoin et la nécessité de comprendre la situation spécifique de ce pays mais le fait qu'une seule personne soit pour le moment en charge des problèmes de sûreté et sécurité ne facilitent pas les choses et le prochain déplacement sera au Burkina Faso pour évaluer la situation de l'établissement scolaire de Ouagadougou qui avait été audité en 2016.

71% de la somme a été utilisé dans les pays définis comme faisant partie des 40 pays de l' « Arc de crise » ainsi que pour les pays de l'UE sujets à des attaques comme l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Si une partie importante des crédits est utilisée pour des mesures de protections physiques il faut tenir compte du fait que les établissements scolaires doivent être protégés en utilisant si possible des solutions innovantes pour éviter une « *bunkerisation* », surtout dans le cas des nouvelles constructions où les aspects sécurité et sûreté doivent être intégrés lors de la conception comme cela été le cas lors de la construction du Louvre Abu Dhabi ou le parvis de l'Institut du monde arabe. 29% des dépenses le sont d'ailleurs pour tenir compte de la sûreté lors de la construction.

Tous les travaux effectués sont la conséquence des audits menés par les experts du ministère de l'Intérieur depuis 2015 dans les établissements scolaires de l'AEFE.

2. Nouvelles actions pour 2018

Pour l'année en cours, un effort particulier sera fait sur la formation *Premiers secours* ainsi que

- Direction, CPE, enseignants : Gestion de crise en milieu scolaire avec 2 niveaux dont un module cyber.
- Information *Premiers secours* : 23 établissements scolaires seulement habilités pour le moment par le MEN/DEGESCO
- Décision de se fixer des objectifs pour AEFÉ : 3 Concepteurs par zone géographique et 24 formateurs de formateurs

Par ailleurs au-delà de la formation premiers secours différentes mesures vont être prises :

1. Désignation de correspondant sécurité dans chaque établissement scolaire par le proviseur
2. Formation des équipes de direction pour la problématique sécurité/sureté justification des moyens avec obligation de résultat.
3. À priori favorable pour que les conseillers consulaires soient associés à la rédaction des PPMS.
4. Association des conseillers consulaires lors des visites du conseiller sécurité.
5. Qu'un point sur la sécurité soit réalisé lors des conseils d'établissements

Domaine de la cybersécurité :

1. Les attaques informatiques sont la plupart du temps faites au hasard et sont non-ciblées
2. Trois piliers dans la cyber-sécurité : sécurité physique, logique juridique
3. RGPD : Règlement général protection des données. Ce règlement général va être mis en place le 26 mai 2018 et s'applique aussi dans le monde les établissements scolaires
4. Mise en place de moyens de transmission sécurisée via ambassade
5. Audit information des établissements les EGD d'abord tous les 3 – 5 ans max

De nombreuses attaques (rançongiciel / ransomware ou logiciel d'extorsion) contre plusieurs établissements scolaires de plusieurs pays en Europe et au Maghreb rendent nécessaire des mesures pour mieux sécuriser les établissements scolaires.



Assemblée des Français de l'Étranger
28ème session
12-16 mars 2018

**Résolution de la commission de la Sécurité, de la Protection des personnes
et des Biens**

Résolution : SEC/R.1/18.3

Objet : mise en ligne d'une rubrique chef d'îlot sur le site service public.fr

L'Assemblée des Français de l'étranger,

Considérant

- Le contexte sécuritaire international marqué par des menaces élevées et durables plaçant la France comme cible prioritaire d'attaques terroristes,
- La nécessité d'information sur le système d'îlotage
- Que sur monconsulat.fr se trouvaient les coordonnées individuelles des chefs d'îlots
- Le remplacement du site monconsulat.fr par le site servicepublic.fr

Demande

- Qu'une rubrique « Qui est mon chef d'îlot ? » soit créée sur le site service public.fr dans l'espace personnel permettant aux Français d'accéder à l'information relative à leur chef d'îlot ainsi qu'à la délimitation géographique de leur îlot en utilisant leur accès sécurisé et individuel (NUMIC)

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITÉ	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstention		